



Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20 MARS 2026

ID : 031-213105745-20260305-2026\_017-DE



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 12

Votants : 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 18/02/2026

Présents : TISSEIRE Bernard, MATHE Nicole, PONS Alain, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BOYER Denis, DA COSTA Martine, MARCHAND René, DEMEILLERS Joël, BAROTTE Marjorie, ORTIS Hélène, PATENOSTRE Lionel.

Absents représentés : CHIABRANDO Valérie (procuration à TISSEIRE Bernard), SOUADKI Hezdine (procuration à PONS Alain), BAUTISTA Ludovik (procuration à ROGANIOU Marie), PILKOWSKI Véronique (procuration à MARCHAND René)

Absents excusés : DEMANGE Serge, DANHO Aimé

Absents : MAZZOLO Nathalie

Madame DA COSTA Martine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'au vu de la pression croissante sur les structures ALSH du bassin auterivain, la CCBA a engagé un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le Nord du territoire qui sera sis sur la commune du Vernet.

Dans l'attente, et afin de pouvoir répondre aux besoins des familles, les communes de Venerque et du Vernet accueillent le service en alternance depuis 2023 et se sont engagées à poursuivre cet engagement pour les années 2026 et 2027. Afin de fixer les modalités de cet engagement et définir les dates d'accueil du service pour chacune des communes sur les années 2026 et 2027, il est proposé de signer une convention.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **APPROUVE** la convention à signer avec la CCBA et la commune de Venerque telle que proposée et annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

**Bernard TISSEIRE**

